



2021-09B
VILLE
de
Calais

Calais, le 14 juin 2021

Natacha Bouchart
Maire de Calais
Présidente Grand Calais Terres et Mers
Vice-Présidente Région Hauts-de-France

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Pas-de-Calais

Cabinet du Maire

Service : Secrétariat de Mme le Maire

Tél. : 03.21.46.62.00

Mail : maire@mairie-calais.fr

A

Monsieur Jean-Benoît PROBST
Président de l'Association de Défense des
Riverains de la Voie mère
24 quai du Danube
62100 CALAIS

Nos réf : NB/JPL/ESB

Objet : Projet de modernisation de la voie mère de Calais

Monsieur le Président,

Suite à votre courrier en date du 28 mai 2021, je vous ai reçu le mardi 1^{er} juin en présence de M. LORIOT, Directeur général adjoint des services techniques de la Ville de Calais et de M. LAMOURE, collaborateur au cabinet afin de vous présenter les avancements du projet de modernisation de la voie mère suite aux réunions publiques du mois de janvier 2021.

A cette occasion, j'ai pu vous rappeler que les éléments que nous vous présentions étaient le fruit du travail de SNCF Réseau et des différents échanges qui ont eu lieu avec les partenaires financeurs et les riverains.

Lors de notre échange, nous sommes revenus sur la nature et le calendrier des travaux tels qu'ils étaient à ce jour envisagés. La présentation qui vous en a été faite n'est en rien contractuelle et n'est pas uniquement et principalement du ressort de la ville de Calais.

Pour ce qui est des travaux en avancement de phase :

- Automatisation des passages à niveaux (PN 84 : rue de Montréal et PN 161 : rue Paul Bert), les travaux débiteront à l'automne 2021 pour s'achever au premier trimestre 2022. Ces travaux amélioreront le confort des riverains puisqu'ils permettront d'éviter les klaxons des trains.

- Changement des menuiseries : les riverains ont déjà été sollicités par un courrier de SNCF Réseau pour les informer qu'elle avait mandaté le cabinet GAMBA. Ces travaux doivent intervenir en fonction de l'accord des riverains entre le second trimestre 2022 et la mi-2023. D'ailleurs SNCF Réseau a élargi son périmètre d'intervention. Les travaux de changements de menuiseries concerneront les habitations situées à proximité de la voie de chemin de fer (rues de Bitche, Duguay-Trouin, Paul Bert, Cambronne, Stephenson et Cheval-Gris). Pour ce faire, la ville de Calais s'engage

à transmettre par un courrier une demande de précision quant à la méthode pour solliciter le cabinet d'étude.

Suite aux réunions de concertation avec les riverains, SNCF Réseau a prévu la construction de murs anti-bruit. Les secteurs de la ville de Calais qui seront concernés sont : la rue Mollien (du 22 au 62), le quai du Danube (du 24 au 36), la rue Hoche (du 30 au 60 et du 80 au 114) et la rue Cambronne (du 1 au 5 puis du 30 au 122). Les travaux sur les murs anti-bruit doivent intervenir à compter de la mi-2023.

Concernant les travaux qui doivent intervenir dans le cadre de la phase 2 du projet de modernisation de la voie mère de Calais. SNCF Réseau lance son étude préliminaire concernant les tracés alternatifs. Le rendu de l'étude est prévu à l'automne 2022.

A ce titre, vous m'avez interpellé sur la situation du terrain UMICORE. En effet, suite à une proposition émanant de votre association, l'emprise de ce terrain pourrait être utilisée afin d'accueillir le tracé d'une nouvelle voie de chemin de fer.

En ma qualité de Vice-présidente du conseil régional des Hauts-de-France en charge de la mer, des ports maritimes, de la pêche et de la politique du littoral, je vous ai adressé un courrier vous rappelant que les services de la région poursuivaient les discussions avec le groupe UMICORE pour l'achat du terrain. Comme je vous l'ai précisé dans mon courrier, un échange a eu lieu le 22 avril dernier avec un représentant de la société UMICORE. A cette occasion, à mon initiative, les services de la Région ont formulé une nouvelle offre plus proche de la demande d'UMICORE. J'ai bon espoir que cette nouvelle proposition puisse nous permettre de trouver rapidement un compromis qui nous éviterait de prendre une déclaration d'utilité publique qui serait de nature à considérablement rallonger les délais de procédure.

J'ai précisé dès le début de notre réunion que la ville de Calais et l'agglomération de Grand Calais Terres et Mers auront à délibérer sur l'étude d'impact lors de leurs prochains conseils à la fin du mois de juin. Je vous ai informé que les deux collectivités émettront un avis favorable afin de permettre au projet d'avancer et aux travaux de débiter. Néanmoins, nous assortirons cet avis de réserves.

Nous reprendrons les réserves que vous avez émises lors de notre échange, à savoir :

- La réalisation d'une étude de bruits par SNCF Réseau à l'issue des travaux de changements de menuiserie et de pose des murs anti-bruit chez l'ensemble des particuliers concernés.
- Le remplacement de l'ensemble des portes et fenêtres des habitations des riverains concernés.
- Le changement des menuiseries de l'ensemble des habitations concernées par un mur anti-bruit au niveau des rues Hoche et Cambronne.

- La prise en compte dans le cadre des travaux de rénovation des voies de l'installation de plateaux anti-vibratiles dans le secteur du Technicentre.
- L'utilisation de la voie de service pour les trains de fret dans le secteur du Technicentre.
- Le remplacement des rails rue Duguay-Trouin par des rails soudés.

Pour ce faire, SNCF Réseau s'engage à revenir vers les riverains à travers une réunion publique au mois de septembre.

Comme par le passé, je continuerai à m'assurer du bien-être et de la tranquillité des riverains.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Natacha BOUCHART
Maire de Calais
Présidente Grand Calais Terres & Mers
Vice-Présidente Région Hauts-de-France

Bien cordialement
Natacha Bouchart